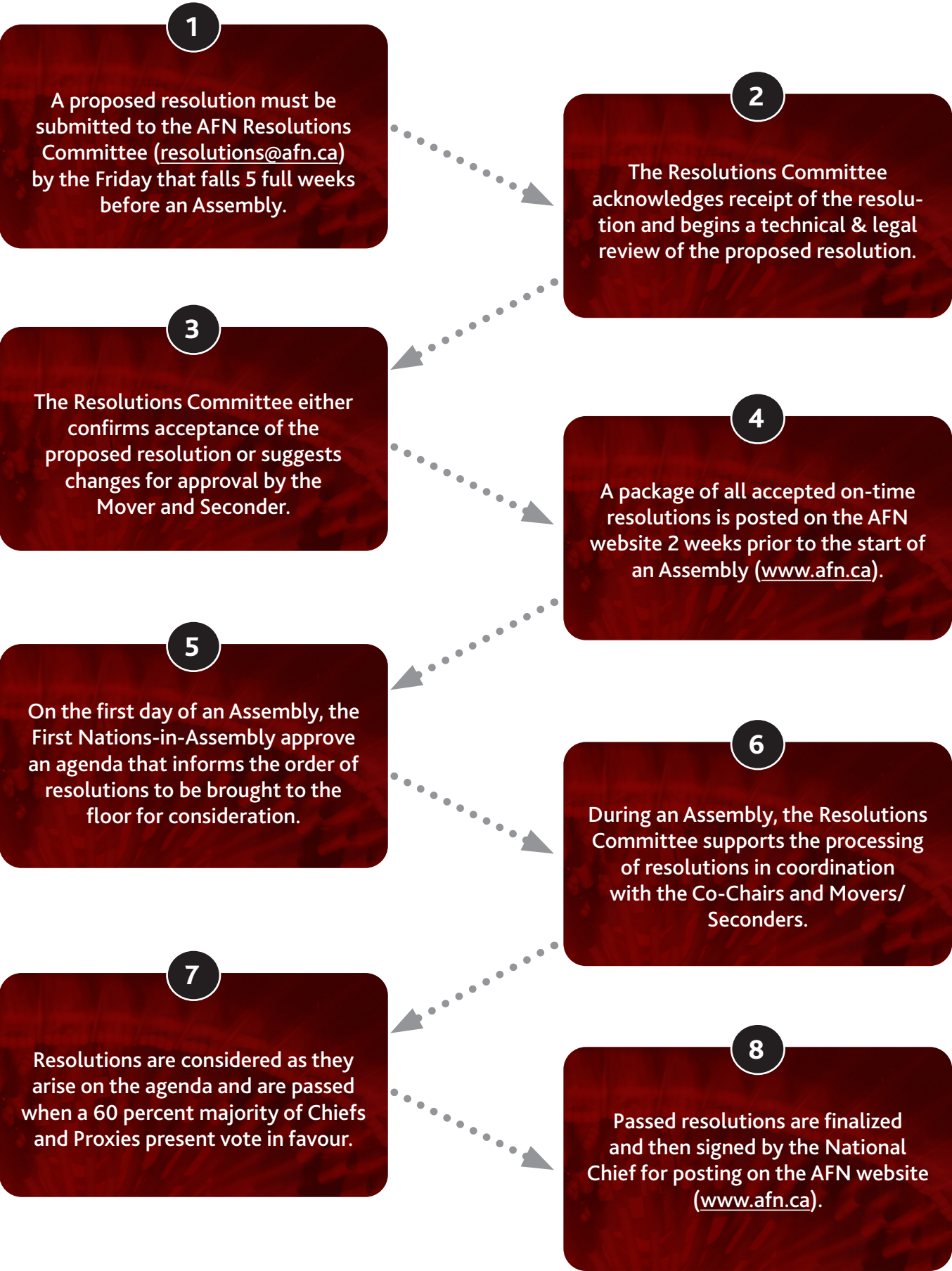




# ASSEMBLY OF FIRST NATIONS ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

## AFN Resolutions Process Overview

December 2025





# ASSEMBLY OF FIRST NATIONS ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

## Aperçu du processus de résolutions de l'APN

Décembre 2025

1

Une résolution proposée doit être soumise au comité des résolutions de l'APN ([resolutions@afn.ca](mailto:resolutions@afn.ca)) au plus tard le vendredi précédent cinq semaines complètes avant une assemblée.

2

Le Comité des résolutions accuse réception de la résolution et entame un examen technique et juridique de la résolution proposée.

3

Le comité des résolutions confirme l'acceptation de la résolution proposée ou suggère des modifications à être approuvées par le(la) proposeur(e) et le(la) coproposeur(e).

4

Les résolutions acceptées après avoir été soumises dans les délais sont publiées sur le site Web de l'APN deux semaines avant le début de l'Assemblée ([www.afn.ca](http://www.afn.ca)).

5

Le premier jour de l'Assemblée, les Premières Nations-en-Assemblée approuvent un ordre du jour qui détermine l'ordre dans lequel les résolutions seront proposées pour examen.

6

Pendant une assemblée, le comité des résolutions soutient le traitement des résolutions en coordination avec les coprésidents, les proposeurs et les coproposeurs.

7

Les résolutions sont examinées selon l'ordre du jour et adoptées lorsqu'une majorité de 60 % des Chefs et des mandataires présents votent en leur faveur.

8

Les résolutions adoptées sont finalisées, puis signées par la Cheffe nationale en vue d'être publiées sur le site Web de l'APN ([www.afn.ca](http://www.afn.ca)).